TCHAD - SUIVI DES URGENCES (ETT)

II. Province du Lac

Rapport #27 Date de publication : 01 Octobre 2019

Le suivi des urgences a pour but de recueillir des informations sur les mouvements importants et soudains de populations. Les informations sont collectées à travers des entretiens avec des informateurs clés ou des observations directes. Ce rapport présente les informations sur des mouvements survenus les 23 et 26 septembre 2019, dans les provinces du Lac et du Moyen-Chari.

NOUVEAUX MOUVEMENTS

I. Province du Moyen -Chari

Village: Eden Village: Ben Said Village: Ndor-Adji

Village: Madané

Site: Magui 2

Personnes Déplacées Internes : 40 ménages 271 individus

Personnes Déplacées Internes : 130 ménages de 931 individus

DATE DU MOUVEMENT

23 septembre 2019

26 septembre 2019

RÉSUMÉ DE L'ALERTE

Suite à des inondations survenues le 23 septembre 2019 dans le village de Chicheme (situé dans la sous-préfecture de Korbol, département de Barh-Kôh), 40 ménages de 271 individus se sont déplacés vers les villages de Eden, Ben Said, Ndor-Adji, situés dans la même sous-préfecture et vers le village de Madané situé dans la sous-préfecture de Goundi (Département de Goundi, province du Mandoul).

Suite à une attaque armée survenue le 26 septembre 2019 dans le village de Kondel (sous-préfecture de Kaiga-Kindjiria département de Fouli), 130 ménages de 931 individus ont dû quitter le site de Ngorea I, pour s'installer dans un nouveau site qu'ils ont nommé Magui 2, situé dans la même sous-préfecture.

CAUSE, TYPE ET MODE DE DÉPLACEMENT

Cause: Inondations

Type de mouvement : Mouvement spontané Mode de transport : À pied et à dos d'animal

Cause: Déplacement préventif Type de mouvement : Organisé

Mode de transport : À pied et à dos d'animal

BESOINS URGENTS (DU PLUS PRIORITAIRE AU MOINS PRIORITAIRE)





2. Vivres



3.Abris

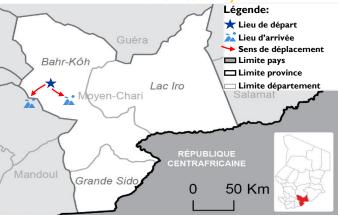


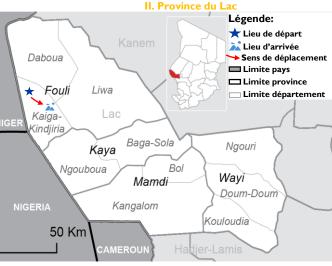


3. Articles non alimentaires

Dates de collecte: 26 et 27 septembre 2019 Type de lieux évalués : 4 Villages et 1 Site

Nombre de lieux évalués : 5 I. Province du Moyen-chari





Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.



Pour toute information extraite de ce document, qu'elle soit paraphrasée ou utilisée de quelque manière que ce soit, la source doit être mentionnée comme suit: "Source : Organisation Internationale pour les Migrations [Mois, Année], Displacement Tracking Matrix (DTM)

